

# AVENANT N°1 au marché n° 2020024

## A - Identification du pouvoir adjudicateur

### Pôle métropolitain du Genevois français

15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

Représenté par : Monsieur Christian DUPESSEY, Président

## B - Identification du titulaire du marché public

### ECOV

Maison des Sart-Up  
30-32 Rue Proudhon  
93210 SAINT-DENIS  
Courriel : thomas@ecov.fr  
SIRET : 80820346700051

Représenté par : Monsieur le Directeur

## C - Objet du marché

Etude, fourniture, pose, mise en service et animation d'une ligne de covoiturage dynamique Hé! Léman

Référence du marché : 2020024

Date de la notification : 13/03/2020

Délai d'exécution : 15 mois et 17 jours, à compter du 13/03/2020 et jusqu'au 30/06/2021.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 99 672,00 €
- Montant TTC : 119 606,40 €

Marché public mixte :

- Un marché comportant des prestations réalisées à prix forfaitaire ;
- Un accord-cadre s'exécutant au moyen de bons de commande émis sur la base d'un bordereau des prix unitaires.

## D - Objet de l'avenant

Un certain nombre d'aménagements doit être apporté au marché, notamment en raison de la crise sanitaire liée à la covid-19, mais également en raison d'adaptations des prestations initialement demandées.

- La durée du marché est prolongée de six mois et court donc jusqu'au 31 décembre 2021.
- Un prix unitaire correspondant à la prolongation de l'exploitation sur une durée de 3 mois est créé pour un montant forfaitaire de 4 397,00 € HT.
- Le prix forfaitaire concernant la prestation « études et accompagnement au déploiement » est modifié en raison du report de la date de mise en service et de la réalisation d'études de faisabilité complémentaires qui ont induit un allongement de la mission. Le prix forfaitaire initial de 8 720,00€ est remplacé par le nouveau prix forfaitaire : 16 380,00 € HT.
- Du matériel supplémentaire (Panneaux à messages variables) a été acquis et doit être stocké avant installation sur une prochaine ligne. Le coût de stockage des panneaux n'était pas prévu au BPU initial.  
Il est donc créé un prix nouveau forfaitaire de 182,00 € HT pour le stockage de panneaux.

- La mise à disposition d'un animateur de communauté initialement prévue sur une période de 6 mois est prolongée de 4 mois supplémentaires. Le prix initial était de 8 100,00€. Il est remplacé par le nouveau prix suivant prévu pour toute la durée du marché : 10 800,00 € HT.
- Les prix concernant l'incitation au changement des comportements, à savoir « indemnisation des sièges libres », « garanties départ et retour » et « offre de lancement – 1000 trajets offerts » étaient initialement des prix forfaitaires.  
Afin de tenir compte de la réalité de la mise en œuvre du covoiturage qui a été impacté par la crise sanitaire, ces trois prix sont transformés en prix unitaires pour le montant restant à payer par le Pôle Métropolitain.  
Les nouveaux prix sont respectivement :
  - o Indemnisation siège libre : 0,125 € HT
  - o Garantie départ et retour : 8,75 € HT
  - o Offre de lancement – 1000 trajets offerts » : 0,1875 € HT
- Les règles de mise en œuvre de l'indemnisation des sièges libres sont précisées dans un règlement qui figure en annexe de l'avenant.

Le montant maximum total du marché reste inchangé à 99 672,00 € HT.

*Avenant établi en 2 exemplaires originaux*

## **E - Signature du titulaire du marché public**

A ....., Le .....

Signature du titulaire

## **F - Signature du représentant du Pôle métropolitain du Genevois français habilité par la délibération du bureau n° ..... du .....**

A ....., Le .....

Signature